

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

LE LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 À 18 h 30.



**INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL**

QUESTIONS DIVERSES